

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 8 février 2022**

**Présents :** Maryse ANNET, Agnès BORDAT CATOIRE, Fabienne CHAVANNE, Jean-Claude DELORME, Jean-Guy LEBEAU, Bernard METRAT, Christophe PARAT, Alain TRICHARD,

**Absents excusés**: Yves BLOT (pouvoir à C. PARAT) Jean-Luc TISSIER

**Secrétaire de séance :** Jean-Guy Lebeau

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Approbation du précédent compte rendu : Adopté à l’unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. **Délibérations**

**Régime indemnitaire des agents communaux** : Les indemnités des deux agents communaux sont reconduites pour l’années 2022. Elles sont versées mensuellement. (Secrétaire 645 €. Agent technique :1256 €)

Adopté à l’unanimité.

**Réflexion sur les investissements 2022 :**

* **Assainissement** : Montant de l’investissement 2022 : 180 770 € subventionnés à 70 % par l’Agence de l’eau et 10 % le département. (Reste à charge : 54 000€)

Rappel : la loi NOTRe prévoit que la compétence *assainissement,* actuellement communale, passe sous l’autorité des communautés de communes au plus tard en 2026. La possibilité d’anticiper sur cette échéance existe.A condition qu’une majoritéde communes le souhaitent, ce qui n’était pas le cas la dernière fois qu’elles avaient été consultées sur cette possibilité.

* **Voirie :**

Les projets 2022 : Selon l’estimatif du bureau d’études 2AGE

* + Rue de la Condemine (accès à Saint-Hippolyte) 19 360 €
  + Route des Chaumes (partie basse direction Besseuil)16 260 €
  + Aménagement parking entrée du bourg route de Besanceuil 7844 €
  + Divers : Enrobé froid(450 €), aménagement carrefour Croix Pacaud (1000 €)

Compte tenu de l’importance des sommes à engager, le conseil décide, à la majorité (9 voix) de remettre l’aménagement du parking à plus tard.

* **Aménagement des cimetières** : projet d’embellissement des lieux présenté par la commission « Cimetières »
  + Plantation plantes vivaces et ombrages.
  + Couvre-sol entre les tombes.
  + Allée centrale gardée non-végétalisée.
  + Nouveaux emplacements aménagés pour urnes et ossuaire.
  + Opération de relevage des tombes abandonnées prévue.
  + Entretien du cimetière de Besanceuil (problèmes liés à la pente du terrain.

Total du budget d’aménagement : 25 000 €

Subvention DETR demandée pour ce projet (40 %)

Adopté à l’unanimité.

* **Autres idées d’investissement** :
  + Travaux d’aménagement de l’épicerie (à préciser ultérieurement)
  + Renouvellement matériel : tondeuse.

**Partenariat « Contes Givrés » 2022**

La commune est sollicitée par cette association pour accueillir un spectacle de l’édition 2022 de son festival, qui doit avoir lieu en octobre prochain. Le conseil donne son accord (9 voix pour) sous réserve que l’engagement financier soit dans les moyens de la commune. Une commission municipale ad hoc sera formée pour prendre en charge les préparatifs de cette manifestation.

**Journées du patrimoine « Pays et moulins »**

Journées nationales prévues le WE du25 / 26 juin 2022. Proposition d’organiser une « balade des cadoles » avec la commission patrimoine.

**Rapprochement Bonnay / Saint-Ythaire**

Les deux conseils se sont déjà réunis 3 fois. Ils ont constitués des groupes de travail pour préparer la fusion des deux communes. Ces groupes de travail sont ouverts aux habitants qui le désirent. Une gazette spéciale sur le sujet est distribuée dans les boîtes à lettres.

**Comptes rendus réunions diverses :**

**« Maison Demoron »** : Le maire et la première adjointe ont rendez-vous avec « LES PEP 71 », pour leur présenter notre projet de logements d’accueil. Les PEP 71 sont une association s’adressant aux enfants, aux jeunes, aux adultes et aux familles frappées par la maladie, le handicap, les difficultés sociales ainsi que des activités éducatives et de loisirs. Les PEP 71 sont également propriétaires du Foyer des Avouards.

Rendez-vous est pris aussi avec le CAUE (Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement). Organisme départemental compétent pour nous aider à préciser notre projet au plan des locaux.

Communauté de communes .

**Réunion « Mobilité en Clunisois »** du 1 février.

3 membres du conseil étaient présents. Echanges et réflexions sur les différents types de mobilités existant ou à promouvoir dans la communauté de communes.

**PLU**: Les communes du Clunisois ont majoritairement refusé la constitution d’un PLUI (plan local d’urbanisme intercommunal). A défaut, certaines communes déjà pourvues d’un PLU mais demandeuses de son actualisation, dont Bonnay, ont décidé de se grouper pour engager une modification de leur PLU.

**L’ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 35**